

F3SCT Spéciale Faculté des Sciences du Sport

Compte Rendu du 22 juin 2023

Membres présents : Christopher Hautbois, Nathalie Jacob-Righini, Marianne Boivin, Docteur Martine Berthier, Ketsia Juste, Sophie Michel, Augustin Rogeaux, Gaëlle Giraudier, Aline Lebeault, Norine Coussot, Patrick Colas, Christel Gutmann

Ouverture de la Séance à 9h10

Ordre du jour :

- Approbation du CR de la séance du 13 décembre 2022
- Vote du secrétaire de séance du personnel
- Lecture des registres de sécurité
- Retours sur les exercices d'évacuation du 16 février 2023
- Lecture du document unique
- Installation de janvier 2023 au bâtiment 425
- Questions diverses

La liste des représentants du personnel est à afficher dans le couloir de la direction.

1/ Approbation du CR du CHSCT du 13 décembre 2022 (Annexe 1)

Le compte rendu du CHSCT du 13 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité des représentants du personnel présents.

2/ Vote du secrétaire de séance du personnel

Marianne Boivin précise qu'il s'agit d'élire un secrétaire parmi les représentants du personnel et de déterminer sa durée de mandature.

Il est recommandé que ce soit un secrétaire pour l'ensemble des séances afin de pouvoir établir des habitudes de travail avec la direction.

Son rôle consiste en la relecture des comptes rendus de séances, l'apport de modifications ou de corrections si nécessaire, la proposition de points à l'ordre du jour, l'interface entre les représentants du personnel et la direction.

Gaëlle Giraudier est élue secrétaire de la F3SCT

Augustin Rogeaux est élu suppléant.

La durée de leur mandat est fixée à 4 ans.

3/ Lecture des registres de santé sécurité au travail

Nathalie Jacob-Righini rappelle que le fait qu'il n'y ait rien d'inscrit aux registres ne signifie pas qu'il n'y a pas eu d'incident.

Des rappels sont faits régulièrement sur la nécessité de renseigner ces registres.

L'intérêt de noter est de relever des dysfonctionnements et d'y remédier.

Bt 310, bt 331, bt 225 et bt 425 : rien de noter

Bt 335 : Il est noté 2 altercations entre des membres du personnel définies par Nathalie JR, personnellement concernée, comme 2 agressions.

4/ Exercice d'évacuation du 16 février 2023 (Annexes 2 et 3)

Patrick Colas rapporte que les exercices d'évacuation se sont bien déroulés

Bt 225 : Une porte d'entrée est continuellement fermée ; la réception d'alarme au PC sécurité du campus est différée. Les piles du défibrillateur ont été changées.

Bt 310 : Tous les systèmes fonctionnent. 2 issues de secours ne sont pas pourvues de barres anti-paniques. Le report d'alarme au PC sécurité du campus ne fonctionne pas.

Bt 335 : Respect des consignes.

Tout fonctionne.

Bt 425 : Le point de rassemblement n'est pas défini. Il doit être installé sur l'espace vert derrière le parking.

Il est demandé que soient ajoutés des panneaux directionnels à l'arrière du bâtiment pour diriger les personnes jusqu'au point de rassemblement.

Il est rappelé que l'enseignant est responsable du groupe qu'il encadre.

L'amphi Cartan est sous la responsabilité de l'UFR Sciences.

L'exercice n'a pas été effectué au bt 310 (centre équestre) du fait de l'absence de personnel.

Nathalie JR rappelle que le COUM et le Pôle sport ne sont pas des entités de la F2S et font l'objet de réunions sécurité ponctuelles et à part. Il n'y a pas de F3SCT et de représentants du personnel pour ces entités.

5/ Lecture du document unique (Annexe 4)

Pour rappel, il s'agit d'un document qui fait le suivi de la levée des dysfonctionnements en matière d'hygiène et de sécurité et de la mise en œuvre des mesures de prévention.

Le problème de légionellose était noté comme réglé lors de la mise à jour faite en mars dernier.

Un nouveau traitement a dû être effectué au bâtiment 225.

Le problème de la manutention effectuée ponctuellement par des agents techniques et logistiques seuls perdure faute de personnel (vacance de poste importante).

La ventilation de la salle du bâtiment 425 qui est devenue salle de repos a été mise en place.

Au niveau de la scolarité, service des examens : remontée pour une collègue de sa difficulté à gérer le stress pendant la période des examens (difficultés organisationnelles et individuelles).

La direction s'est emparée du sujet. Un renfort depuis un an et demi a été mis en place à hauteur de 50% et 80%.

De plus, la mission de suivi des étudiants en situation d'handicap va être déconnectée du service des examens et gérée par une autre personne en sous activité.

Tous les points à risque sont maîtrisés.

Marianne B. félicite la F2S pour la mise à jour régulière de ce document. Elle propose que Ketsia montre aux personnes en charge de ce dossier l'utilisation d'une application sous forme de tableau Excel avec macros qui génère automatiquement le programme de prévention et archive les actions réalisées.

6/ Installation de janvier 2023 au bâtiment 425

Ketsia Juste fait la lecture du relevé de conclusions de la visite des nouveaux locaux de la F2S le 20/06/2023 au bâtiment 425 (Annexe 5).

Il en ressort que l'agent technique de la loge aurait besoin d'un téléphone portable professionnel pour pouvoir être joint plus facilement.

Une organisation autour des véhicules de service utilitaires doit être mise en place par le responsable technique et logistique pour faciliter les déplacements entre les bâtiments 335 et 425 le cas échéant.

En attendant et pour des questions d'assurance, des ordres de mission autorisant les personnes à utiliser leur véhicule personnel doivent être établis.

Les corbeilles courrier doivent être placées dans un espace plus accessible.

Le double de la clé de l'ascenseur est attendu.

Les consignes d'urgence doivent être affichées dans le bâtiment.

Un espace a été identifié à proximité de la loge pour installer un défibrillateur en plus de celui qui se trouve dans l'amphi Cartan du bâtiment 425.

Penser à maintenir le local électrique fermé à clé.

Veiller à aérer régulièrement les salles afin d'évacuer les odeurs de solvants liés aux travaux.

Toilettes pour personnes à mobilité réduite : installer des miroirs à hauteur de fauteuil roulant.

Il est rappelé que les photocopieurs ne doivent pas être installés dans les bureaux ou les zones de circulation.

Matérialiser les unités de circulation afin qu'elles restent en tout temps non encombrées / libres (notamment l'espace de convivialité au niveau de l'entrée principale).

Le personnel est dans l'ensemble très satisfait de son installation.

Attention au travail isolé et à maintenir une vigilance entre les agents présents.

Identifier le point de rassemblement.

Des espaces étudiants extérieurs pourraient être aménagés.

Il apparait que les agents sont ravis de l'environnement, de leur espace de travail et de voir à nouveau les étudiants et les enseignants.

Gaëlle Giraudier rapporte que certaines personnes qui doivent partager leur bureau sont moins satisfaites.

Marianne B. insiste également sur l'importance que la direction garde un lien avec les services situés au bâtiment 425.

Nathalie JR explique que la direction et l'administration ont un lien par différents biais. Physiquement cela est difficile d'être sur trois lieux à la fois.

Sophie Michel fait la lecture d'un premier avis en lien avec ce point.

Avis n°3 : Les représentants du personnel (RP) membres du FS-SSCT spécial STAPS de l'Université Paris Saclay déplorent aujourd'hui les conséquences de l'éclatement géographique de l'équipe pédagogique et administrative de la F2S :

- Avec la perte de lien social et difficultés de communication et d'échanges,
- Et difficultés de déplacements et complexification de la gestion matérielle.

Norine Coussot rappelle que ce problème a toujours existé avec une faculté multi-sites (Antony, Chatenay Malabry...).

Christopher Hautbois explique que dans la manière de fonctionner durant ce nouveau mandat, il y a une vraie vigilance de la part de l'équipe de direction qui consiste à faire en sorte que les collègues qui sont au bâtiment 425 n'aient pas le sentiment d'éloignement. En terme d'animation, un équilibre doit être respecté entre le bâtiment 335 et le bâtiment 425.

Avis n°1 : Les représentants du personnel (RP) membres du FS-SSCT spécial STAPS de l'Université Paris-Saclay alertent sur les tensions dans les équipes qui mettent les personnels en grande difficulté, notamment les personnels en situation de précarité mais aussi les personnels en situation de management. Pour résoudre ces tensions, des décisions lourdes de conséquences pour le bon fonctionnement de la structure et pour les personnels sont prises : par exemple, les contrats de certains précaires ne sont pas renouvelés sans que les collaborateurs de ces personnes en soient informés. Ceci engendre un sentiment de manque d'information et de concertation et est vécu comme une violence institutionnelle par une grande partie des personnels.

Avis n°2 : Les représentants du personnel (RP) membres du FS-SSCT spécial STAPS de l'Université Paris-Saclay alertent sur le manque de clarté du périmètre des fonctions et des charges (par exemple responsabilité d'UE...) ainsi que sur l'accroissement des charges administratives, de plus en plus nombreuses depuis la mise en place de Paris Saclay (exemple pour les enseignants : Déclaration des services sur nouvelle plateforme).

De façon à clarifier les fonctions, rôles, et périmètres d'actions des différents personnels, les représentants du personnel préconisent la mise en place de temps institutionnalisés de concertations collectives. Si ces discussions collectives ne peuvent être envisagées et/ou "productives", un audit pourrait alors également être proposé.

Marianne B. attire l'attention sur le fait qu'une concertation collective est une bonne chose mais il ne faut pas s'attendre forcément à ce que la direction suive toutes les idées et les propositions.

Sur le 1^{er} avis, Nathalie JR explique que le « conflit » survenu au bâtiment 335 a été traité en disciplinaire. Dans un deuxième temps, une décision de l'institution (direction des ressources humaines) en concertation avec la direction de la F2S a été prise, déconnectée de l'aspect disciplinaire, de ne pas laisser une personne en situation de grand stress, sur un poste qui la met en souffrance. Le conflit n'a été qu'un révélateur. Un accompagnement à la mobilité a été mis en place.

Gaëlle G. informe qu'un Intranet de la F2S va être créé avec un espace d'information RH pour notifier les arrivées et départs prévus.

Avis n°4 : Les représentants du personnel (RP) membres du FS-SSCT spécial STAPS de l'Université Paris Saclay alertent sur les risques de dégradation des conditions de travail encourus par le passage de statut expérimental au statut de Grand Etablissement pour l'Université Paris-Saclay. En ce sens, il est rappelé que le rapport DEGEST faisait état d'une souffrance au travail lié à la création de l'Université Paris-Saclay. Il est craint, par ailleurs, que ce changement impacte la représentativité des personnels au sein des instances dirigeantes de l'Université, avec des conséquences sur la gouvernance au sein de la Faculté des Sciences du Sport.

Christopher H. rappelle que ce point a été discuté en conseil de fac du 6 juin et que les membres du conseil ont voté à la majorité pour la sortie d'expérimentation. Il entend la crainte ressentie par les personnes mais il est vrai que tout changement génère souvent un sentiment d'angoisse. Il y sera vigilant.

Au sujet de l'alourdissement des charges des enseignants, Christopher H. tient à souligner que la nouvelle direction va essayer de faire le point sur la répartition des responsabilités de chacun afin de mieux les répartir et de supprimer si cela est possible les doublons.

Les avis sont votés à l'unanimité des représentants du personnel présent.

La séance est levée à 10h45

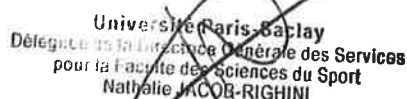
Le Président de la F3SCT spéciale STAPS
Christopher HAUTOIS


Université Paris-Saclay
Christopher Hautbois
Doyen de la Faculté des Sciences du Sport

La secrétaire de la CHSCT spéciale STAPS
Gaëlle GIRAUDIER



La secrétaire administrative de la F3SCT spéciale STAPS
Nathalie JACOB-RIGHINI


Université Paris-Saclay
Déléguée à l'Administration Générale des Services
pour la Faculté des Sciences du Sport
Nathalie JACOB-RIGHINI